

trop grandes? Pourquoi a-t-on rejeté ma demande?" On devrait, sans doute, ajouter un autre alinéa à la lettre afin de dissiper les doutes qu'elle suscite chez les cultivateurs dont les demandes sont rejetées.

Monsieur l'Orateur, je voudrais consacrer quelques instants à l'examen de l'augmentation énorme des frais d'exploitation agricole qui s'est produite les dernières années. J'ai commencé à m'intéresser à la question quand je suis arrivé pour la première fois à Ottawa il y a plus de trois ans, et je me suis documenté à ce sujet. Le 8 avril 1957, j'ai reçu du Bureau fédéral de la statistique un rapport traitant de l'augmentation du prix des machines agricoles. Le Bureau avait pris, comme base de ses calculs la période 1935-1939, où les prix étaient représentés par le chiffre 100. Il signale que, selon ce barème, l'outillage agricole en 1951 revenait à 186.8. Voici les données pour les années suivantes:

Machines aratoires	
1952	195.4
1953	196.7
1954	197.9
1955	198.8
1956	209.4
1957	209.7
(janvier)	

Ce tableau, monsieur l'Orateur, indique nettement que le prix des machines aratoires au Canada ne cesse d'augmenter. Nous constatons qu'au cours de la même période, en nous fondant sur la même base de calcul, le coût de l'outillage et du matériel avait, en 1957, atteint le chiffre-indice de 210.7. Le chiffre-indice des autres dépenses que le cultivateur doit faire est le suivant:

Taxes et intérêts	177.2
Salaires des employés agricoles	512.5
Matériaux de construction	321.2
Essence, huile et graisse	152.8
Provende	208.7
Engrais	180.5
Quincaillerie	217.9

Voilà donc la situation, en ce qui concerne l'augmentation des prix des articles et des services que le cultivateur doit payer. Qu'en est-il des prix des marchandises qu'il vend depuis 1951? Prenons le prix du blé, par exemple:

1951	206.5
1952	195.3
1953	201.2
1954	186.6
1955	186.0
1956	183.2
1957	179.8
(janvier)	

Maintenant, j'aimerais appeler l'attention des honorables députés sur la situation dans son ensemble, c'est-à-dire sur les chiffres-indices de divers produits agricoles réunis, indiquant ce que les cultivateurs ont reçu

pour les produits qu'ils ont vendus au cours de la même période:

1951	268.6
1952	250.2
1953	221.6
1954	213.6
1955	211.4
1956	210.1
1957	211.6
(janvier)	

Ces données illustrent l'augmentation continue des frais d'exploitation agricole, mais aussi la diminution constante des prix touchés par les cultivateurs pour les marchandises qu'ils ont à vendre,—s'ils parviennent à les vendre.

Une autre question revêt un caractère d'urgence pour les cultivateurs du pays entier: la difficulté croissante qu'ils éprouvent à trouver une main-d'œuvre agricole qualifiée. L'époque du manœuvre agricole est révolue. Lorsqu'un cultivateur engage un homme, il désire généralement que ce dernier soit au courant du maniement de l'outillage mécanisé, tracteurs, charrues, moissonneuses-batteuses, camions, etc.

Les hommes ayant l'expérience de ces machines ne se recrutent pas aisément, spécialement dans l'Ouest, car s'ils peuvent conduire des machines, ils trouvent des emplois auprès des constructeurs de routes ou sur les champs pétrolifères, etc. Lorsqu'ils sont licenciés des champs pétrolifères et de la construction routière durant la morte saison, ils bénéficient de l'assurance-chômage. Les ouvriers agricoles ne bénéficient pas des avantages prévus par la loi sur l'assurance-chômage et je trouve que le gouvernement ferait bien d'étudier la possibilité d'établir une forme d'assurance-chômage pour la main-d'œuvre engagée dans l'agriculture. Cette question pourrait probablement faire l'objet d'un renvoi au comité de la banque et du commerce ou au comité de l'agriculture et de la colonisation pour études préliminaires et discussion.

J'aimerais en terminant, monsieur l'Orateur, que le gouvernement étudie sérieusement la proposition suivante. Je lui conseillerais d'étendre par tous les moyens possibles nos débouchés d'outre-mer en acceptant du sterling ou les devises d'autres pays, en concluant des accords de troc et, là où la population d'un pays crève de faim et n'a pas les moyens d'acheter d'autres denrées alimentaires, d'en faire un don pur et simple. Je prierais le gouvernement de songer sérieusement à établir sans retard des entrepôts permanents de l'État dans l'ouest du Canada et d'étendre immédiatement l'ancien programme relatif aux entrepôts improvisés afin que les céréales puissent être transportées des fermes à des entrepôts convenables.